Michel NIQUET
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel

BP 30023
5 bis, boulevard Emile Combes
13200 ARLES

Tél. 04 90 93 49 28
Fax 04 90 93 06 55

ASSOCIATION LES PAPETONS
Quartier le Grand Barraly
13670 SAINT ANDIOL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association locale ADMR LES PAPETONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association locale ADMR LES PAPETONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06 du 04/11/2022 et du règlement ANC n°2023-03 modifiant respectivement les règlements ANC n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association locale ADMR LES PAPETONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à ARLES, le 10 septembre 2026
Le Commissaire aux comptes
MICHEL NIQUET

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSO ADMR LES PAPETONS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 31/08/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	864	864			192	0,11
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	26 074	16 043	10 031	5,25	12 639	6,93
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	94 386	75 314	19 071	9,98	12 095	6,63
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	***121 323***	***92 221***	***29 102***	15,23	***24 926***	13,67
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	1 192		1 192	0,62	683	0,37
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	116 535	81	116 454	60,95	89 466	49,08
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	34 589		34 589	18,10	55 253	30,31
Charges constatées d'avance					848	0,47
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	9 716		9 716	5,09	11 128	6,10
TOTAL (III)	***162 032***	***81***	***161 951***	84,77	***157 378***	86,33
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***283 355***	***92 302***	***191 053***	100,00	***182 303***	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
. Fonds propres statutaires					
. Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
. Fonds statutaires					
. Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
. Réserves statutaires ou contractuelles					
. Réserves pour projet de l'entité					
. Autres		90 026	47,12	89 655	49,18
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice		76	0,04	371	0,20
Situation nette (sous total)		90 102	47,16	90 026	49,38
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées		215	0,11	487	0,27
FONDS REPORTES ET DEDIES	***TOTAL (I)***	***90 317***	47,27	***90 513***	49,65
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
	TOTAL (II)				
PROVISIONS					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges		4 261	2,23	5 270	2,89
DETTES	***TOTAL (III)***	***4 261***	2,23	***5 270***	2,89
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 713	4,56	10 939	6,00
Emprunts et dettes financières diverses		13	0,01		
Instruments financiers à terme					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 114	6,34	12 599	6,91
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		52 242	27,34	53 678	29,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		23 393	12,24	9 305	5,10
Produits constatés d'avance					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	***TOTAL (IV)***	***96 475***	50,50	***86 521***	47,46
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**191 053**	100,00	***182 303***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros - Avec comptes substitués — Edité le 31/08/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	2 830	0,42	2 950	0,43	-120	-4,06
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	130 035	19,23	128 960	18,82	1 075	0,83
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	537 917	79,54	542 533	79,18	-4 616	-0,84
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	2 140	0,32	10 244	1,50	-8 104	-79,10
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3 335	0,49	225	0,03	3 110	NS
Total des produits d'exploitation (I)	***676 257***	100,00	***684 912***	99,96	***-8 655***	-1,25
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	266 353	39,39	249 109	36,36	17 244	6,92
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	5 915	0,87	8 752	1,28	-2 837	-32,41
Salaires et traitements	326 859	48,33	339 576	49,56	-12 717	-3,73
Cotisations sociales	68 616	10,15	77 579	11,32	-8 963	-11,54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 858	1,01	5 800	0,85	1 058	18,24
Dotations aux provisions			2 059	0,30	-2 059	-100,00
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 376	0,20	782	0,11	594	75,96
Total des charges d'exploitation (II)	***675 977***	99,96	***683 657***	99,78	***-7 680***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***280***	0,04	***1 255***	0,18	***-975***	-77,68
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	204	0,03	265	0,04	-61	-23,01
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	***204***	0,03	***265***	0,04	***-61***	-23,01
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-204***	-0,02	***-265***	-0,03	***61***	23,02
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***76***	0,01	***990***	0,14	***-914***	-92,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			***272***	0,04	***-272***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			***891***	0,13	***-891***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			***-619***	-0,08	***619***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	676 257	100,00	685 184	100,00	-8 927	-1,29
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	676 181	99,99	684 813	99,95	-8 632	-1,25
EXCEDENT OU DEFICIT	***76***	0,01	***371***	0,05	***-295***	-79,50

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 191 053 €.
Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation s'élèvent à 676 257 €, présente un résultat de 76 €.

SOMMAIRE

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice
   - **1.1.** Informations générales
   - **1.2.** Evènements postérieurs à la clôture
2. Principes, règles et méthodes comptables
   - **2.1.** Méthode générale
   - **2.2.** Immobilisations et amortissements
   - **2.3.** Stock et en cours
   - **2.4.** Créances
3. Notes sur le bilan actif
   - **3.1.** Immobilisations
   - **3.2.** Amortissements
   - **3.3.** Etat des créances et charges constatées d'avance
   - **3.4.** Etat des produits à recevoir
   - **3.5.** Etat des stocks
   - **3.6.** Provisions dépréciation clients
4. Notes sur le bilan passif
   - **4.1.** Fonds Associatifs
   - **4.2.** Subventions d'investissements
   - **4.3.** Etat des dettes-Emprunt
   - **4.4.** Charges à payer par poste de bilan
5. Notes sur le compte de résultat
   - **5.1.** Ventilation des Produits d'Exploitation
   - **5.2.** Subventions de fonctionnement reçues
6. Autres informations
   - **6.1.** Honoraire du Commissaire aux Comptes ;
   - **6.2.** Indemnités de fin de carrière
   - **6.3.** Transactions avec les parties liées
   - **6.4.** Effectif moyen

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Informations générales

L'association ADMR les Papetons est une crèche intergénérationnelle ouverte depuis janvier 2009 sur la commune de Saint Andiol.

L'association ADMR les Papetons est composée d'un bureau de parents ainsi que de salariées.
Elle accueille, par jour, 40 enfants de 0 à 4 ans sur 3 sections différentes.
La crèche participe au bien-être et à l'éveil des enfants qu'elle accueille. Elle contribue au développement affectif, psychomoteur et sensoriel des enfants en favorisant leur expression corporelle et verbale par des activités dans un environnement sécurisant et ludique.
Accolée à la résidence autonomie La Mazurka, un projet intergénérationnel est mis en place pour partager des temps d'activités, de partage, de plaisir entre les résidents de La Mazurka et les enfants de la crèche.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Départ de la Directrice Mme Céline RIOUSSET pour une de nos crèches de la structure, ADMR les jeunes pousses.
Elle sera remplacée par Mme Caroline HERAIL a compté du 27 Juillet 2026.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis suivants les principes généraux du Plan Comptable et les textes relatifs à son application (arrêté du 23 décembre 2019).

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 modifiant le Plan Comptable Général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette réforme a conduit à une adaptation de la présentation des états financiers et de certains comptes comptables afin de se conformer à la nouvelle nomenclature du PCG.

Dans le cadre de l'application du règlement de ces 2 règlements, les modifications sont :

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- De nouveaux modèles d'états financiers,
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe.

	PLAN COMPTABLE PCG 2023				PLAN COMPTABLE PCG 2025		
COMPTE GENERAL	INTITULE	SOLDE 2024-12		COMPTE GENERAL	INTITULE	SOLDE 2025-12	
		DEBIT	CREDIT			DEBIT	CREDIT
16884000	Aut.Empr.int.cour.Ets crédits		15,84	16480000	ICNE EMPRUNTS ETABS CREDITS		15,84
44860000	Etat autres charges à payer		1 405,00	44810000	ETAT - CHARGES A PAYER		0,00
44820000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR		1 022,92	44811000	CHARGES FISCALES SUR CP		0,00
46860000	Charges à payer		800,00	46800000	DIVERS-CREDITEURS&CH A PAYER		451,13
46870000	Produits à recevoir	55 253,04		46700006	DIVERS- DEBITEURS&PROD A REC.	34566,18	
64159002	Ind Journalières CPAM	0,85		64900001	REMBST PERSONNEL IJ CPAM		689,28
64159005	Ind Journalières AGRR		2 873,15	64900002	REMBST PERSONNEL IJ AGRR		2977,37
77700000	QP subv invest.virée au rstt		271,94	74700001	QP subv Invest.virée au rstt		271,94
79100002	Transf.charges rembt formation		9 993,97	75841000	REMBOURSEMENTS FRAIS FORMATION		3285,69

Ces changements n'ont pas d'impact significatif sur le résultat net de l'exercice, mais elles ont eu un impact de 3 557.63 € sur les résultats d'exploitation et exceptionnel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06. Ces incidences sont principalement :
  - la suppression de la technique du transfert de charges,
  - la limitation de l'utilisation du résultat exceptionnel aux évènements majeurs et inhabituels,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Immobilisations et amortissements :

Les principales méthodes d'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition. Les frais d'acquisition ou de construction à savoir les frais d'actes, les honoraires d'architecte sont incorporés dans le cout d'acquisition ou de construction de ces immobilisations.

L'association n'a pas mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Postérieurement à leurs entrées, les actifs font l'objet d'un amortissement. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis qui sont amortis aux taux de 33.33 %

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire, selon les taux habituels de la profession. Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

• Agencements de terrains	10 %
• Constructions	2% ou 3.33 %
• Installations générales	5% ou 10%
• Autres Installations générales	10% ou 20%
• Matériel de transport	20% ou 25%
• Matériel de bureau	20% ou 33.33 %
• Matériel informatique bureautique	20% ou 33.33%
• Mat informatique	33.33 %
• Mobilier de bureau	10%

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

2.3 Stock et en cours :

Le stock correspond aux fournitures de bureau et fournitures d'équipement de protection individuelle restant au 31.12.2025. Le stock est valorisé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti en français), méthode qui correspond à l'évaluation d'éléments interchangeables, ainsi les stocks sont évalués aux derniers couts d'acquisition.

2.4 Créances :

Les créances bénéficiaires et organismes financeurs sont évalués à leur valeur réelle. Les créances bénéficiaires font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur le principe suivant :

• Client douteux - créances N-1		80 %
• Client douteux - créances N	1° Semestre N	50 %
	2° Semestre N	30 %

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les notes ci-après commentent la situation et les principaux mouvements relatifs au bilan

3.1 Immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont résumés dans le tableau suivant :

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
Immobilisations Corporelles				
Logiciels informatiques	864			864
Immobilisations Corporelles				
Installations générales	26 074			26 074
Installation technique, Matériel	8 806	1 039		9 845
Autres installations générales	5 065			5 065
Matériel industriel		523		523
Agencement divers	23 451	8 269		31 720
Matériel Informatique bureautique	1 335			1 335
Mobilier de bureau	44 775	1 123		45 898
Total Général	**110 370**	**10 954**		**121 324**

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.2 Amortissements :

Les mouvements de l'exercice des amortissements de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau des mouvements des amortissements	Début Exercice 31/12/2025	Augmentation	Diminution	Fin Exercice 31/12/2025
Immobilisations Corporelles				
Logiciels informatiques	672	192		864
Immobilisations Corporelles				
Installations générales	13 435	2 607		16 042
Installation technique, Matériel	6 255	1 038		7 293
Autres installations générales	5 065			5 065
Matériel industriel		41		41
Agencement divers	16 584	2 308		18 892
Matériel Informatique bureautique	1 334			1 334
Mobilier de bureau	42 098	591		42 689
Total Général	**85 443**	**6 777**		**92 220**

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	116 454	116 454	
Autres créances			
Autres			
Produits à recevoir	34 566	34 566	
Charges Constatées d'avance			
Charges Constatées d'avance			
TOTAL	**151 020**	**151 020**	

3.4 Etat des produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement Formations	796
SUBVENTIONS	
CTG CAF	27 139
AVENANT 43	6 631
	34 566

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.5 Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentatio	Diminution	A la clôture
Autres approvisionnements	683	509		1 192
TOTAL	**683**	**509**	**0**	**1 192**

3.6 Provisions dépréciation Clients

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour dépréciation des cptes de tiers	1 130	81	1 130	81
TOTAL	**1 130**	**81**	**1 130**	**81**

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds Associatifs :

	Début Exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Réserves	89 655	371			90 026
Report à nouveau	0				0
Résultat	371		76	371	76
Situation nette	**90 026**	**371**	**76**	**371**	**90 102**

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

4.2 Subventions d'investissements :

Subventions d'investissement reçues :

« Il est justifié chaque année de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé »

NATURE	DATE ACQ.	TAUX	QUOTE	MTT SUBV	DEBUT EX	DOTAT° 31/12/2025	FIN EX
				€uros	€uros	€uros	€uros
SUB CARSAT TABLE A LANGER	13/10/2021	20,00%		1 359,72 €	872,82 €	271,94 €	214,96 €
TOTAUX				1 359,72 €	872,82 €	271,94 €	214,96 €

4.3 Etat des dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 726	2 417	6 309
Compte bancaire			
Dettes fiscales et sociales :			
Rémunérations dues			
Charges sociales	52 223	52 223	
Prélèvement à la source	19	19	
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs	12 114	12 114	
Dettes dues aux associations	22 942	22 942	
Charges à payer	451	451	
TOTAL	**96 475**	**90 166**	**6 309**

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Emprunts :

L'association ADMR LES PAPETONS a emprunté **21 800 €** au 04 Septembre 2019 auprès de la Caisse d'Epargne pour 10 ans.
A la clôture de l'exercice 2025, le tableau d'amortissement de l'emprunt fait apparaitre un capital restant dû de **8 726 €.**
Les remboursements mensuels s'élèvent à 201.47€.
Le total des intérêts réglés en cours d'année correspond à un montant de 204 €
Les remboursements s'effectuent le 05 du mois.
Les intérêts courus ont été calculé et ils s'élèvent à 13 €

4.4 Charges à payer par poste de bilan :

CHARGES A PAYER	MONTANT
Fournisseurs, factures Non parvenues	4 584
Personnel	26 579
Organismes sociaux	6 324
Etat	
Autres dettes	451
	37 938

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilations Produits d'exploitation : 676 257 €

VENTILATION PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANT
- Cotisations Familiales	2 830
- Prestations de Services	125 563
- Produits de réalisations locales	4 472
- Tiers Financeurs (CAF, MSA…)	445 845
- Subventions d'exploitation	91 800
- Reprise Provision clients douteux et retraite	2 140
- Transfert de Charge (Rembt Formations…)	3 286
- QP plan de change	272
- Autres produits de gestion courante	49
	676 257

5.2 Subventions de fonctionnement reçues : 91 800 €

Subvention communale :

Montant comptabilise : 57 760 €

La mairie de Saint Andiol, après délibération communale a versé la somme de 57 760 € pour l'année 2025 pour le fonctionnement de la crèche.

Subvention départementale : 8 800 €

Le conseil départemental des Bouches du Rhône qui attribue pour 2025 un forfait de 220€ par place de crèche.

Soit la somme de 8 800€ (40 places * 220€)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Subvention CAF- SNAECSO – AVENANT 43 : 25 240 €

La crèche a signé une convention de subvention de fonctionnement pour l'action SNAECSO, d'un montant de 60 400€, pour l'année 2025, ce montant a été minoré par rapport aux deux critères précisés à l'article 3 de la convention *«1/ Le montant total des financements accordés par la branche Famille ne peut excéder 80% du coût total annuel de fonctionnement de l'action (ou de la dépense d'investissement ou d'équipement). 2/ L'ensemble des recettes (financements octroyés par la branche Famille, les participations familiales, autres subventions) ne peut excéder 100% du coût annuel de fonctionnement de l'action. ».*

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Honoraire du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 362 € dont 727 € de TVA.

6.2 Indemnités de fin de carrière :

Une évaluation des engagements en matière d'IFC au 31 décembre 2025 de la crèche ADMR Les Papetons a été effectuée pour un montant de **4261.06** € (tableau ci-dessous).
Depuis l'application de la convention collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Service à Domicile (BAD), le 1er janvier 2012, le calcul de l'indemnité de fin de carrière est :

- ½ de mois après 5 ans d'ancienneté ;
- 1 mois après 10 ans d'ancienneté ;
- 1 mois et demi après 15 ans d'ancienneté ;
- 2 mois après 20 ans d'ancienneté ;
- 2 mois et demi après 25 ans d'ancienneté ;
- 3 mois après 30 ans d'ancienneté.

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Conformément à l'article L1237-5 du code du travail, l'âge maximal pris en compte pour le calcul de la valorisation est de 67 ans

TABLEAU INDEMNITES DE FIN CARRIERES

AU 31/12/2025	Date de Naissance	Date Embauche	Nb mois effectués hors de la	Taux IFC	Sal brut An 2025	Ch Pat An 2025	rov Retrait au 30/09/25	Prov Ch Pat au 30/09/25	Droit Théorique	Survie	Présence	Indemités
AIDINIAN Marie	14/11/1991	26/11/2020	1	0,50	10 697,41	3 507,36	820,73	146,14	966,87	0,9141	0,45	241,10
BEAUDOU CHLOE	19/11/2002	03/05/2023	8		12 389,29	1 751,65	0,00	0,00	0,00			0,00
BONNEFOY Ingrid	12/09/1975	13/01/2009	11,5	1,50	23 641,45	4 100,18	2 955,18	512,52	3 467,70	0,9315	0,45	1 100,72
BOURGEOIS Ivana	08/11/1999	02/06/2025	7		12 035,69	1 824,11	0,00	0,00	0,00			0.00
CANAC Magaly	24/03/1974	03/09/2012	4	1,00	25 676,52	6 491,01	2 139,71	540,92	2 680,63	0,9270	0,45	824,09
COLLING Jennifer	04/04/1979	24/02/2025	10		19 587,38	4 489,38	0,00	0,00	0.00			0,00
COUILLET Catherine	14/01/1973	07/06/2022	7		13 156,67	5 304,24	0,00	0,00	0,00			0.00
DESFONDS Aurelie	02/05/1977	02/03/2009	10	1,50	17 665,46	3 502,49	2 208,18	437,81	2 645,99	0,9278	0,45	813,44
ESPINOSA Elodie	20/09/1981	08/12/2025	1		1 136,91	230,65	0,00	0,00				0,00
GARRISSAC Natacha	16/01/1984	15/09/2014	4,5	1,00	23 719,78	4 541,06	1 976,65	378,42	2 355,07	0,9185	0,45	650,42
GUINTINI Chrystele	18/10/1975	18/05/2020	7,5	0,50	13 511,60	2 474,90	562,98	103,12	666,10	0,9315	0,45	211,44
HARTOUT Marie	17/12/1997	27/01/2025	9		8 579,00	1 337,47	0,00	0,00	0,00			0,00
MASSARDIER Priscilla	11/01/1996	02/04/2024	9		18 835,91	2 889,66	0,00	0,00	0,00			0.00
PAOLIERI Amandine	22/02/1995	21/06/2021	6,25		32 288,51	12 956,32	0,00	0,00	0,00			0,00
PORRU Camille	17/02/2002	16/10/2023	2,5		21 213,70	4 880,03	0,00	0,00	0,00			0,00
RODRIGUEZ Jean	31/10/1994	26/06/2017	6,25	0,50	4 166,28	1 498,97	173,60	62,46	236,05	0,9133	0,45	56,61
SAUZE Celine	12/02/1983	01/09/2011	4	1,00	13 117,79	2 140,14	1 093,15	203,35	1 296,49	0,9194	0,45	353,15
						TOTAL						4 261,06

6.3 Transactions avec les parties liées :

Les montants versés par la Fédération ADMR à l'association ADMR LES PAPETONS se sont élevés à **540 938** euros.
Les montants facturés par la Fédération ADMR à l'association ADMR LES PAPETONS se sont élevés à **197 175** euros.

ADMR LES PAPETONS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

6.4 Effectif moyen :

	Nb Salarié	Nb Salarie mis a disposition	ETP
Directrice Cadre CDI		1	
Employé non cadre CDI	19		12,28
Employé non cadre CDD	4		0,43
Contrat aidés / Contrat Apprent	0		0,00
TOTAL	23	1	12,71
TOTAL sans contrat aidé	23	1	**12,71**